



Cœur de quartier



Croix de Pierre

Compte rendu de l'atelier #2

Le Cœur de Quartier Demain en action

5 Octobre 2017 à la salle Lafage

Rédigé le : 13 octobre 2017

Contexte

Toulouse Métropole a lancé l'opération « cœurs de quartier » afin d'améliorer l'attractivité commerciale et les aménagements urbains de certains quartiers

Le 5 octobre 2017, les acteurs locaux et les habitants de la Croix de Pierre ont participé à l'atelier participatif « Le Cœur de Quartier demain en action » qui faisait suite à un premier atelier (« Le cœur de quartier aujourd'hui et demain ») qui a eu lieu le 5 septembre 2017.

Après une présentation des enjeux et des scénarios proposés par l'équipe, les participants ont pu s'exprimer librement lors d'une plénière puis ils ont été invités à réagir sur les aménagements proposés sous le format d'un atelier.

L'objectif de cet atelier était double : présenter les scénarios proposés par l'équipe « Cœur de quartier » et recueillir les priorités et les envies des acteurs locaux et des habitants quant aux aménagements proposés.

Le maire de quartier a introduit la soirée en rappelant les objectifs de la mission Cœur de Quartier.

L'agence COT a ensuite présenté les enjeux de l'aménagement du quartier ainsi que les scénarii d'aménagement envisagés par l'équipe (cf. diaporama joint au document).

Plénière

A la suite de la présentation, les participants ont été invités à réagir. M. Biasotto a répondu aux questions de l'audience.

Question : M. Massou, membre du comité de quartier de la Croix de Pierre, a dit que la prise en compte des berges dans le projet était une bonne chose car elle répond à une attente des habitants.

Il s'interroge cependant sur la réalisation d'un tel aménagement sur la digue qui est la propriété de l'Etat.

De plus, il s'interroge sur l'intégration de la problématique d'accès PMR non seulement sur le belvédère mais aussi sur l'ensemble de l'aménagement.

Réponse : La digue est en train d'être rénovée par l'Etat et le deuxième tronçon de cette rénovation sera lancé courant 2018. A la suite de cette rénovation, la digue sera cédée par l'Etat à la Ville de Toulouse. L'installation du belvédère ne serait réalisée qu'après cette cession. M. Biasotto tient aussi à rassurer les habitants quant à la réinstallation des pistes d'escalade sur la digue à l'issue de cette rénovation.

Concernant la question de l'accessibilité PMR, Toulouse Métropole consulte systématiquement les associations de PMR (travail avec Mme Maurin) afin de leur soumettre les projets d'aménagement et celui-ci ne fait pas exception.

Question : Mme Real, une habitante du quartier, s'interroge sur l'intégration du secteur du rond-point du 21 septembre au projet de Cœur de Quartier.

Réponse : Comme cela a été exposé lors de la présentation, le rond-point se trouve hors du périmètre du cœur de quartier. Le périmètre a été étendu pour aller jusqu'au secteur de l'OAP Oasis. Le cœur de quartier ne peut pas être un très long linéaire de rue, il a vocation à devenir une centralité. Le projet présent se fera en deux phases, tout d'abord le projet présenté au cours de cet atelier puis il sera ensuite étendu jusqu'au secteur de l'Oasis. Ce qui permettra d'offrir un linéaire commercial de près de 550 mètres au quartier. Ce qui représente déjà un défi en soit au niveau de l'animation et du bon fonctionnement d'une telle centralité commerciale.

Question : Mme Dufour, habitante de la rue de la Digue se demande si l'accès à l'hypercentre sera aussi facile avec l'arrivée du Linéo (l'accès se fait aujourd'hui avec le bus 12).

Concernant le tramway, elle voudrait savoir si la ligne T2 restera accessible jusqu'à l'aéroport pour le même tarif.

Elle fait remarquer que le secteur choisi pour l'aménagement d'une place se trouve au bord d'un rond-point très circulant, ce qui rendra difficile la transformation en un lieu de détente et de calme. La remarque se répète pour le belvédère qui se trouve au même niveau que le pont de la Croix de Pierre qui est lui aussi très passant et elle craint que ce lieu ne soit pas le plus approprié pour un endroit de calme.

Réponse : L'arrivée des deux lignes de Linéo (L4 et L5) ne changera rien pour ce qui est de l'accessibilité de l'hypercentre depuis la Croix de Pierre puisque ces deux lignes prendront le relais de l'actuelle ligne 12.

Pour ce qui est du tramway, il sera conservé en l'état et accessible au même tarif.

La place se trouve en effet proche d'un lieu qui est aujourd'hui dédié à la circulation des voitures mais c'est justement le propos de ces réunions et de ce projet d'essayer d'imaginer comment ce lieu peut devenir plus vert, plus apaisé. Concernant les espaces verts sur le quartier, M. Biasotto tient à rappeler que bien qu'il ne soit pas exploité aujourd'hui, le réel potentiel de la zone pour avoir un accès à des espaces verts de qualité se trouve de l'autre côté de la Garonne avec le futur aménagement de l'île du Ramier avec la possible création d'une passerelle permettant de rejoindre l'île depuis le quartier.

Question : Mme Bergé, habitante du quartier travaillant à Blagnac, partage son souhait qu'aucun arbre ne soit arraché au cours du projet. Les arbres mettent plusieurs années voire plusieurs décennies pour arriver à maturité, il faut que le projet prenne cet aspect en compte.

De plus, de nombreux habitants ne travaillent pas sur le quartier et se rendent sur leur lieu de travail en voiture et déplorent l'impossibilité de trouver un stationnement pour faire leurs courses. L'implantation d'arrêts « stop-minute » est-elle envisagée sur le quartier ?

Elle fait aussi remarquer que le passage de la piste cyclable sur la route au niveau de l'avenue de Muret lui semble être une très mauvaise option au niveau de la sécurité des cyclistes qui seront exposés aux voitures.

Elle se questionne également sur la pertinence de l'arrivée de 2 lignes Linéo depuis le pont de la Croix de Pierre en connaissant tous les problèmes de circulation qu'occasionne déjà le rondpoint Pierre Bourthoumieux. N'aurait-il pas été possible de faire continuer le trajet du tramway sur le pont ? et de supprimer les feux sur le rondpoint qui sont créateur de danger et d'encombrement.

Bien que ce ne soit pas la thématique de la soirée elle aimerait savoir si des aménagements pour les lycéens de Déodat de Séverac ont été prévus.

Elle est favorable à l'idée de gradine et se questionne quant à l'utilité du terre-plein central au niveau de l'avenue de Muret.

Réponse : Il n'y aura pas d'arrachage d'arbre lors du projet assure M. Biasotto sauf pour des raisons sanitaires et de sécurité. L'objectif du projet est plutôt de favoriser la végétalisation du secteur et notamment en favorisant les continuités végétales le long de l'avenue de Muret.

Pour ce qui est des feux sur le rondpoint, le tramway est prioritaire sur tous les autres usagers de la voirie et les autres véhicules doivent donc se stopper à son passage. La question a d'ailleurs été évoquée lors du premier atelier et la possibilité de raccourcir les feux afin de rendre le passage des voitures plus fluide a été étudiée par les services de la ville mais il n'est malheureusement pas possible de changer ce paramètre dans la configuration actuelle du rond-point.

Les arrêts « stop-minute » n'existent pas. Le projet a intégré des places de livraison afin de permettre le roulement nécessaire à la commercialité du quartier. De plus, la réglementation et le contrôle du stationnement sur le secteur permettra de diminuer les stationnements « ventouses » et rendre les arrêts plus aisés sur le quartier.

Le questionnement quant à la dangerosité de la piste cyclable devant le Carrefour, à l'arrière de l'arrêt de tramway, a bien été pris en compte et l'équipe est en train de s'interroger sur la meilleure manière de sécuriser cet itinéraire pour les cyclistes.

Concernant le terre-plein central, dans la configuration actuelle de l'avenue, il est inutile. De plus, de nombreux accidents entre cyclistes et piétons ont été signalés à la collectivité. C'est pour cette raison que la solution des bandes cyclables sur chaussée est proposée, elle permet en plus d'éviter les cas de collision entre les cyclistes et les portières des voitures stationnées le long de la piste. De plus, cette solution permettra de regagner de l'espace pour les piétons sur le trottoir et aussi de proposer aux commerces de créer des terrasses sur l'espace ainsi libéré.

Une personne de l'assistance intervient pour faire remarquer que le sens de circulation sur les bandes cyclables est également dangereux, les cyclistes se trouvant du côté conducteur des voitures et donc soumis également au risque d'ouverture des portes.

Pour ce qui est du lycée Déodat de Séverac, cet aménagement est très attendu en effet. Un premier projet a été réalisé en 2015/2016 avec des bancs, créant un espace plus confortable pour les lycéens. L'espace n'est pas encore optimisé mais M. Biasotto est bien conscient de cette problématique.

Question : Yves Fromonot de l'association CroixdePierre.com fait remarquer que le théâtre de la Digue n'a jamais été moteur de l'animation du quartier puisqu'il accueille des compagnies en résidence mais pas de représentations. Il déplore le fait que le tissu associatif très actif du quartier n'ait pas été évoqué lors de la présentation et il fait remarquer qu'il n'existe toujours pas de lieu dédié à ce type d'activité sur le quartier. Quant à l'aménagement de la place, c'est en effet le seul endroit du quartier où il est possible d'organiser des fêtes ou des animations.

Réponse : Les associations font bien entendu partie des moteurs de l'animation du quartier et c'est d'ailleurs pour cela que le projet de création d'une maison des associations à l'espace Lafage existe. Cependant, l'aménagement d'un tel projet ne pourra pas se faire de manière « confortable » avant le mandat suivant (2020-2025) pour des questions de budget et un aménagement plus léger prendra place avant 2020 afin d'à minima remettre le local aux normes de sécurité.

Question : M. Serge, membre du comité de quartier, déplore le fait que le projet n'ait pas évolué malgré les recommandations du comité de le déplacer vers l'Oasis qui a vocation à devenir la vraie centralité du quartier. Le comité avait proposé la création d'un parc au niveau de l'Oasis. Projet qui a d'ailleurs été fortement remis en cause depuis sa création notamment au niveau du nombre de logements qui est passé de 200 à 385.

Il se questionne aussi sur les objectifs réels du cœur de quartier. A la suite de la présentation, il lui semble que cet objectif est principalement de faire fonctionner les commerces sans prendre en compte les habitants ou alors seulement dans leur rôle de

consommateur. Pour lui, il faudrait commencer par définir, ou redéfinir, clairement ces objectifs avant de pouvoir entreprendre un projet d'aménagement ambitieux qui permettrait de répondre aux problématiques du quartier.

La place de la Croix de Pierre n'est pas pour lui un lieu de détente bien qu'il soit la base de vie du quartier. Elle a vocation à être un lieu de consommation et de passage, pas de calme et de détente.

Réponse : M. Biasotto ne souhaite pas répondre aux questions concernant l'OAP Oasis qui a été présenté et discuté avec les associations depuis 2013. Il précise que l'Oasis se trouve sur un terrain privé et la ville de Toulouse n'a pas les moyens de préempter le terrain pour la réalisation d'un projet de jardin public d'une telle valeur (17 millions d'euros).

Le membre du comité reprend la parole pour faire remarquer que les 385 logements avaient été discutés mais jamais les 5000 m² de bureau.

Concernant les objectifs de la mission cœur de quartier, M. Biasotto rappelle qu'il se rend souvent sur le terrain ce qui lui permet d'écouter les habitants en situation. Les gens veulent retrouver une identité de faubourg, un endroit où s'arrêter boire une bière, contempler la Garonne et s'arrêter pour faire ses courses dans un environnement agréable. Une identité qui a d'ailleurs existé il n'y a pas si longtemps lui ont rapporté des habitants plus anciens du quartier, avec notamment la réappropriation du parvis de l'église. Cette réappropriation passera par un quartier plus vert, plus apaisé et c'est ce que le projet du cœur de quartier tente d'amener.

Question : M. Rudjer, membre du comité de quartier, se demande pourquoi des bancs en haut des berges non pas été rajoutés.

Réponse : M. Biasotto fait remarquer que concernant l'aménagement des hauts de digue, plusieurs sessions de concertation ont été réalisées et que sur la zone allant de la Croix de Pierre au Fer à Cheval, l'emplacement du mobilier urbain a été discuté en détail. Pour ce qui est de la zone allant de la Croix de Pierre à Beaulieu, de nombreuses plaintes pour tapage nocturne et dégradations des aménagements ont orienté les choix d'aménagement vers plus de sobriété. Pour le dernier tronçon, allant jusqu'au pont de la « rocade », la plantation d'arbre n'est pas possible sur un édifice de protection tel que la digue car ils risqueraient de la fragiliser. Par contre, des bancs et des poubelles ont été prévus et chiffrés sur ce secteur.

L'habitante du quartier reprend la parole pour faire remarquer que les arbres sont usuellement utilisés pour consolider les talus grâce à leurs racines et qu'il serait aussi possible de choisir les arbres en fonction de l'ampleur de leur système racinaire afin qu'ils impactent le moins possible la structure de la digue. Ce qui permettra d'amener de l'ombre sur ce tronçon qui est aujourd'hui très désagréable par temps chaud.

Concernant cette question, M. Biasotto s'en tiendra aux préconisations de l'Etat en la matière à savoir que la plantation d'arbres est formellement interdite sur un édifice de protection des crues. Il fait remarquer qu'au moment de la restauration des digues, l'Etat envisageait l'arrachage de l'ensemble des platanes se trouvant en pied de digue et il a fallu que la municipalité s'oppose fermement à ce projet afin de pouvoir les conserver. Il est cependant ouvert à l'étude plus précise de la question concernant un choix plus précis de type d'essence à planter afin de créer des zones d'ombre sur le cheminement.

Question : Mme Real, une habitante, se demande si l'arrivée de 500 nouvelles voitures avec l'installation de l'OAP Oasis a été prise en compte dans l'option réduction du stationnement.

Réponse : Concernant les questions de stationnement sur le quartier, une réunion sera organisée pour échanger plus précisément sur ce sujet. De plus, L'opération OAP

comporte ses propres parkings qui répondront en grande partie aux besoins de ses usagers.

Question : M. Llorca reprend la parole pour interroger M. Biasotto sur la programmation des 5000 m² de bureau à l'OAP Oasis.

Réponse : Il y a en effet un bâtiment mixte de bureaux et de commerces sur l'avenue de Muret. La programmation est en accord avec les attentes du conseil Régional qui a sollicité la collectivité pour ces 5000 m² de bureau. M. Biasotto fait remarquer que l'arrivée de 200 agents peut nous permettre d'espérer un retour positif sur la vitalité commerciale du quartier. Il y aura en plus un relais poste sur l'OAP, M. Biasotto s'engage à sa réalisation.

Question : Une personne de l'assistance reprend la parole pour relever le fait qu'il semble impossible de parler du Cœur de quartier sans prendre en compte l'arrivée de l'OAP Oasis qui va profondément impacter la vie du quartier avec l'arrivée de nombreux habitants et agents.

Réponse : Ces changements ont été anticipés au sein du projet de l'OAP en intégrant des parkings en sous-sol et des stationnements dédiés pour les bureaux. Pour ce qui est du surplus de circulation, l'avenue de Muret est retravaillée pour permettre d'accueillir le flux plus important de véhicules.

Atelier le cœur de quartier en action

Les participants ont ensuite été invités à s'exprimer plus précisément sur le projet autour d'une table d'atelier.

Ils ont pu dans un premier temps, s'exprimer sur les scénarii proposés :

Scénario 1 :

- Garder la place de la Croix de Pierre pour les animations et les terrasses des commerces
- L'aménagement de la zone du parking doit se faire en lien avec le Théâtre de la Digue
- Où se garer quand on rentre pour faire ses courses ? Pourquoi pas une zone bleue ?
- Entourer la place de verdure pour couper de la rue et des voitures
- La rue de la Digue devrait être aménagée en un plateau unique allant de la façade du théâtre jusqu'à la place au même niveau
- Réserver la place de la Digue en agora englobant la rue de la Digue et le trottoir et prévoir un mur végétal afin de la couper de la circulation
- Ne pas faire d'aménagement, garder les places de parking

Scénario 2 :

- Agrandir l'espace vert et créer un jardin pour les enfants de type quai de l'exil républicain
- Conserver la possibilité d'accueillir des producteurs locaux sur la place

- Le rond-point est très circulant, il est impossible que la zone devienne un lieu de repos (square)
- Garder le grand Platane

Gradine et belvédère :

- La gradine est une bonne idée (x3)
- L'emplacement est mauvais à cause du passage des voitures juste à côté, personne ne s'y arrêtera.
- Quelle vue ! Seulement un flot de voiture à observer.
- Faisabilité technique de travaux sur digue classée A ? Même avec une structure légère.
- Les gradins sont une super idée mais dans une zone éloignée du bruit (donc autre que la place de la Croix de Pierre)

Remarques générales :

- La pratique des cyclistes en contre-sens sur la rue de la digue (partie en avant du théâtre de la digue) devrait être signalée et régularisée.
- Petits bus plutôt que Linéo
- Prolonger le tramway jusqu'au boulevard des récollets
- Ajouter des places de parking en zone bleue
- Le parking déporté sur l'île du Ramier est une solution envisageable, cependant, il faut prévoir un ascenseur allant jusqu'au sol de l'île depuis le pont, des patrouilles de polices sécurisant le trajet, des navettes gratuites allant depuis la Croix de Pierre et l'Oasis jusqu'au parking et développer des parkings résidents.
- Il faudrait installer des places de parkings pour véhicules électriques dans la logique de transition écologique
- Pas de vélos sur les trottoirs de l'avenue de Muret, ils doivent aller sur la digue.

Actions à court terme à mettre en place :

- Aménager et surveiller un parking sur l'île du Ramier avec un jalonnement depuis la place de la Digue
- Rallonger le feu de la rue de la Digue de 10 secondes en décalage par rapport au feu de l'avenue de Muret vers la Croix de Pierre (permettre aux habitants de la rue de la Digue de sortir)
- Réglementer le stationnement sur le cœur de quartier